

**DECRET N° 2014-784 DU 31 DECEMBRE 2014**

portant nomination des membres et du Président  
du Conseil d'Administration de l'Agence de  
Développement Touristique de la Route des  
Pêches.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°97-028 du 15 janvier 1999 portant Organisation de l'Administration Territoriale de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2012-539 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Vu** le décret n° 2014-564 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n°2005-684 du 03 novembre 2005 portant classement de la zone à vocation touristique exclusive de la Route des Pêches ;
- Vu** le décret 2013-508 du 24 décembre 2013 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence de Développement Touristique de la Route des Pêches ;
- Sur** proposition du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 octobre 2014,

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Agence de Développement Touristique de la Route des Pêches, les représentants des structures ou institutions dont les noms suivent :

- ✓ **Monsieur TAIROU Chamss Deen**, représentant le Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- ✓ **Monsieur DOSSOU YOVO Bonaventure**, représentant le Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective ;

- ✓ **Monsieur DAHOUI A. R. Philippe**, représentant le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- ✓ **Monsieur SOSSOU Christian**, représentant le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement ;
- ✓ **Monsieur SEIBOU OUAKE Nassirou**, représentant le Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- ✓ **Madame AHOMADEGBE Janine Octavie**, représentant le Ministre de l'Industrie du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- ✓ **Monsieur SEFOU Alidou**, représentant le Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire ;
- ✓ **Monsieur OGOUBIYI SAGBO Denis**, représentant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme;
- ✓ **Monsieur TOZE Jean**, représentant le Ministre de l'Intérieur de la Sécurité Publique et des Cultes ;
- ✓ **Madame Francine AISSI HOUANGNI**, représentant l'ensemble des tours Opérateurs et Agences de Voyages du Bénin ;
- ✓ **Madame TOSSOU Christiane**, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin ;
- ✓ **Monsieur HOUESSINON Augustin**, représentant la mairie de Cotonou ;
- ✓ **Monsieur GLESSOUGBE Raoul**, représentant la mairie d'Abomey-Calavi ;
- ✓ **Monsieur Bruno C. ADJOVI**, représentant la mairie de Ouidah ;
- ✓ **Monsieur Raymond ADEKAMBI**, représentant les gérants et promoteurs des réceptifs hôteliers du Bénin.

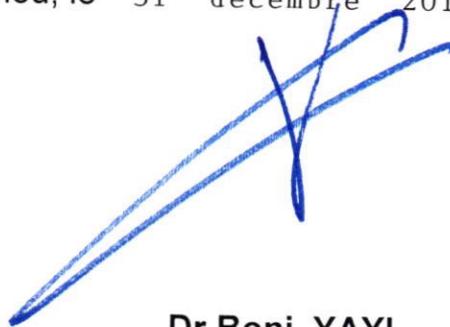
**Article 2 :** **Monsieur TAIROU Chamss Deen** est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Agence de Développement Touristique de la Route des Pêches.

**Article 3 :** La durée du mandat des membres du Conseil d'Administration est de trois (03) ans, renouvelable une seule fois et prend effet pour compter de la date de leur prise de fonction.

**Article 4** : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2014

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique,



**François Adebayo ABIOLA**

Le Ministre de l'Economie, des Finances  
et des Programmes de  
Dénationalisation,

Le Ministre de la Culture,  
de l'Alphabétisation, de l'Artisanat  
et du Tourisme,



**Komi KOUTCHE**



**Jean-Michel ABIMBOLA**

**Ampliations** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MCAAT 4 MECESRS 4 MCAAT 4 MEFPD 4  
AUTRE MINISTERES 21 SGG 4 DGB-CF-DGTCP-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-  
CSM-IGAA 3 UAC-UNIPAR-ENAM-FADESP-FDSP 5 JORB 1.